

L'hon. M. Pepin: Avant d'être si impoliment interrompu, j'allais dire qu'il faudra un certain nombre d'étudiants pour travailler ici à Ottawa sur les données du recensement au cours des mois d'été, et en réalité, les étudiants recevront une attention spéciale pour ces emplois.

M. Saltsman: Vu que plusieurs étudiants quitteront l'école en avril, ou peu après, et qu'ils pourraient commencer même à ce moment-là à se préparer à une période de formation pour faire le recensement, le ministre voudrait-il songer sérieusement à employer des étudiants au lieu de recenseurs politiques comme on l'a fait par le passé?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question ainsi posée est irrecevable.

L'INFORMATION DE LA POPULATION

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est comptable du recensement fédéral. Vu qu'il y a 80 questions pour les citadins et quelque 200 questions pour les ruraux, et comme les deux lois fondamentales du recensement prévoient que le recenseur doit être rencontré et identifié avant que soient données les réponses aux questions, et que seulement environ cinq des questions sont obligatoires, savoir le nom, l'adresse, l'occupation et l'origine ethnique, le ministre se propose-t-il d'informer la population canadienne de ses droits et sait-il que le Bureau fédéral de la statistique a décidé de faire ce recensement par téléphone au lieu de la façon régulière de maison en maison?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aurai besoin, pour saisir la question, de l'avis de Statistique Canada.

M. Paproski: Que le ministre consulte dans ce cas son sous-ministre qui est le statisticien fédéral et le chef du Bureau de la statistique...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Paproski: ... et qu'il informe la Chambre qu'il n'y aura pas de parti pris dans l'engagement de personnel...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous sommes à court de temps et j'attire l'attention des honorables députés sur le fait que nous n'avons couvert que deux ou trois sujets seulement. Je propose de passer à un autre sujet.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NOMINATION D'UN AMBASSADEUR EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est sur le point de partir pour l'Afrique, je suis sûr que la Chambre tiendra à lui souhaiter bon voyage.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aurais pensé que le ministre serait plus applaudi.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je demander au ministre si l'on a déjà choisi notre ambassadeur en Chine communiste ou bien cette nomination sera-t-elle annoncée en son absence?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le cabinet a arrêté son choix sur l'ambassadeur que nous aimerions voir accepter par la République populaire de Chine. Le gouvernement cherche actuellement à obtenir l'accord de ce dernier.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je demander au ministre si le professeur Paul Lin...

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: ... dont le nom représente un mot grossier pour le premier ministre et qui est maintenant en Chine communiste, a été chargé par le ministre des Affaires extérieures d'aller voir ceux qui aujourd'hui occupent les locaux de l'ambassade du Canada au nom du gouvernement et de s'entretenir avec eux de questions d'intérêt international?

L'hon. M. Sharp: Eh bien, monsieur l'Orateur, le très honorable député de Prince-Albert a un avantage sur moi. Apparemment il connaît le professeur Lin. Quant à moi, je ne le connais pas et je ne sais pas ce qu'il fait. Mais je puis assurer au très honorable député qu'il n'a rien à voir avec le ministère des Affaires extérieures.

* * *

LA JEUNESSE

L'UTILISATION DES SALLES D'EXERCICE POUR L'HÉBERGEMENT DE LA JEUNESSE ERRANTE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné l'opposition du ministère de la Défense à ce que les salles d'exercice servent d'auberges pour la jeunesse errante l'été prochain, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a pris une décision quant à l'usage de ces salles? Si oui, quelle est-elle?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je serais curieux de savoir pourquoi cette question m'a été adressée. Il y en a d'autres ici, j'en suis sûr, qui seraient en mesure de confirmer ou d'infirmer la nouvelle. Pour ma part, je n'en sais rien.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, puis-je adresser la question au premier ministre suppléant? Peut-il nous dire s'il a décidé ou non de faire servir ces salles d'exercice à héberger la jeunesse errante l'été prochain.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie la question. Le député devra, je pense, attendre l'énoncé de politique dont j'ai parlé hier.